

Article 1 : Principe du challenge

Le challenge de pêche amical est organisé et coordonné par l'association "Le Mille Sabords". L'association du Yacht Club - Crouesty Arzon (YCCA) intervient en qualité de co-organisateur et assure le commissariat référent sur l'eau.

Le Crouesty Fishing est un évènement convivial dédié à la pêche sportive en No Kill, visant à promouvoir :

- Le respect des tailles biologiques minimales pour chaque espèce
- La sensibilisation aux prélèvements responsables
- La sécurité en mer
- La pêche sportive en no-kill
- La baie de Quiberon : véritable terrain de jeu

L'épreuve se déroule dans la Baie de Quiberon ou dans le Golfe du Morbihan, sur une zone préétablie (en fonction des conditions météorologiques) à bord d'une embarcation à moteur de catégorie de conception C minimum.

Une équipe est constituée de 3 pêcheurs maximum par bateau : soit un chef de bord et deux équipiers. Un maximum de 50 bateaux, soit 150 personnes.

Cette quatrième édition se déroulera samedi 24 et dimanche 25 avril 2027, au port du Crouesty (Arzon - 56).

Article 2 : Inscription

Les inscriptions se feront en plusieurs étapes :

- Remplir le dossier d'inscription en ligne disponible sur le site internet
- Envoyer les documents nécessaires à l'inscription
- Régler la participation de 195 euros (équipe non sponsorisée) demandée par équipe de 3 personnes pour les 2 jours de challenge.

La date limite de réception des dossiers complets pour les préinscrits est le 8 mars 2027. Passé ce délai, les inscriptions seront ouvertes à tous.

Tout dossier incomplet (formulaire, document et règlement) ne constitue pas une inscription valide. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Le règlement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de "Le Mille Sabords", en précisant le nom de l'équipe. Le RIB est disponible sur demande.

Les déjeuners ne sont pas inclus.

Les mineurs sont acceptés placés sous la responsabilité de leurs tuteurs légaux.

Un somme égale à 30% de l'inscription peut être retenue par l'organisation en cas d'annulation d'un participant dans la dernière semaine avant la manifestation (sauf pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif).

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisation aucun remboursement ne sera effectué. Le jour du challenge, chaque équipage devra se présenter au bureau du YCCA, afin de signer une feuille d'émargement sur laquelle figurera le nom de chaque bateau ainsi que le nom du chef de bord et de ses équipiers. Cet émargement est obligatoire au départ et au retour, dans une limite de 1h30 après la fin de la compétition (**voir article 6 : Programme**).

Article 3 : Sécurité

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation si les conditions météorologiques ne garantissaient pas la sécurité des participants.

En cas de sinistre, prévenir les autorités compétentes :

- Le CROSS par VHF - Canal 16 ou par téléphone au 196
- Le PC Organisation par VHF - Canal (à confirmer) ou au 02 97 53 78 07.

Se conformer aux dispositions du présent règlement. L'organisation ne peut être en aucun cas tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant.

Le chef de bord doit être titulaire du permis côtier ou équivalent. Chaque participant au challenge de pêche amical s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation en vigueur (Division 240)
- Respecter les usagers de la mer, y compris ceux qui ne participent pas à la manifestation
- Posséder une VHF radio maritime est obligatoire sous peine de disqualification ; canal communiqué lors du briefing
- Posséder un gilet de sauvetage, avec une flottabilité d'au moins 100 Newton sous peine de disqualification
- Être obligatoirement joignable en permanence, soit par VHF, soit par téléphone portable

Pour rappel, toute embarcation se doit de porter assistance à un navire en difficulté. L'autosurveillance des bateaux est de règle, elle concourt à la sécurité de tous.

Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès des Affaires Maritimes.

En cas d'abandon ou de retour anticipé, le chef de bord doit signaler par VHF aux commissaires et venir élarger, au plus tard 30 minutes après l'arrivée au port, au PC Organisation à terre.

Article 4 : Assurances

Chaque bateau engagé devra être assuré (attestation d'assurance en cours à joindre à l'inscription).

Article 5 : Organisation

Tous les bateaux devront être présents au Port du Crouesty le vendredi 23 avril à 19h00, au plus tard, soit à leur emplacement dans le port, soit amarrés au ponton V1 ou au Quai d'honneur, ils devront quitter ce ponton au plus tard le lundi 26 avril 2027 avant 10h00.

La Compagnie des Ports du Morbihan étant partenaire de l'événement, l'organisation demandera aux participants de respecter les lieux et les personnes.

Les bateaux commissaires seront identifiables grâce à un drapeau de couleur reconnaissable.

Au lancement de la compétition, tous les bateaux devront partir du Port du Crouesty en convoi, accompagnés d'au moins 4 bateaux (notamment du YCCA) qui assureront la sécurité et la fonction de commissaires.

Le chef de bord devra assister au briefing samedi et dimanche matin.

L'arrivée sur la zone de pêche définie lors du briefing se fera sous forme de convoi. A cette effet, un bateau commissaire se tiendra en tête de convoi, jusqu'à une zone de regroupement préalablement définie.

Le départ du challenge sera donné par VHF, par un commissaire, sur la zone de regroupement par un "Top départ Pêche". La fin du challenge sera donné par VHF, par un commissaire, par un "Top fin Pêche".

Article 6 : Programme

Vendredi 23 avril

17h30 : Briefing des commissaires

Une buvette sera mise en place dès le vendredi.

Samedi 24 avril

06h30 : Café d'accueil, **émargements** et briefing - Au YCCA, derrière la capitainerie

07h15 : Embarquement des équipages et départ en convoi sur la zone de pêche sélectionnée

08h15 : Top départ pêche - **Début** de la 1ère journée du challenge de pêche amical

16h00 : Top fin pêche - **Fin** de la 1ère journée du challenge de pêche amical

17h00 : Arrivée au port du Crouesty, émargement obligatoire

17h30 : Heure limite d'émargement

18h00 : Annonce du classement

Dimanche 25 avril

06h30 : Café d'accueil, **émargements** et briefing - Au YCCA, derrière la capitainerie

07h15 : Embarquement des équipages et départ en convoi sur la zone de pêche sélectionnée

08h15 : Top départ pêche - **Début** de la 2ème journée du challenge de pêche amical

14h00 : Top fin pêche - **Fin** de la 2ème journée du challenge de pêche amical

15h00 : Arrivée au port du Crouesty, émargement obligatoire

15h30 : Heure limite d'émargement

16h30 : Remise des prix

A noter : les repas des participants ne sont pas prévus par l'organisation.

Article 7 : La pêche

Respect du poisson

Les inscrits à ce challenge s'engagent à pratiquer une pêche responsable.

Techniques autorisées : lancer de leurres, buldo, jigs et cuillères.

- 1 ligne maximum par pêcheur,
- Interdits : pêche au vif, objets dormants, amorçage,
- 1 teaser par ligne avant le leurre ; les leurres ne doivent pas dépasser 3 hameçons triples.

Le challenge est mono-espèce : la pêche au bar. Ne sera comptabilisé un poisson uniquement s'il mesure plus de la taille minimale de capture autorisée, soit 42 cm de maille pour le bar.

Le barème de points est le suivant : 1 cm = 1 point. Par manche, seuls 5 bars d'au moins 42 cm seront comptabilisés, chaque prise valant donc au minimum 42 points.

- Enregistrement des prises auprès des commissaires, emplacements communiqués la veille.
Les commissaires ne se déplacent pas.

Chaque pêcheur ne doit avoir qu'une seule canne en action.

Chaque pêcheur se doit de respecter la réglementation en vigueur en terme de pêche de loisir et de plaisance.

Repérage et assistance extérieure

Chaque équipage doit assurer de manière autonome la recherche et la localisation des poissons pendant toute la durée de la manche.

Tout repérage effectué au profit d'un équipage par un bateau ou une personne extérieure au challenge, ainsi que toute transmission d'informations de localisation en temps réel, est interdit.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification de l'équipage.

Article 8 : Zone de pêche

Pendant cette manifestation, la pêche ne sera autorisée que dans la zone définie par l'organisation, voir la carte envoyée par mail et présentée lors du briefing. Toute équipe sortant de la zone peut être pénalisée, voir disqualifiée et exclue de la manifestation.

Article 9 : Droit à l'image

Durant la rencontre, des photos et des vidéos seront prises, en vue d'une diffusion par les organisateurs. Les participants ne souhaitant pas que leur image soit ainsi diffusée sont priés de le faire savoir au moment de l'émargement ou en amont, par email. En l'absence de tout signal, leurs consentements seront considéré comme acquis.

Rédigé en collaboration entre **Le Mille Sabords, YCCA, Crouesty Pêche**
et les deux clubs de pêche de la Presqu'île (**Club de Pêche de la Presqu'Île de Rhuys**
et **Bluefin Atlantique Club**)

